ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

BC SERVICES
SAS au capital de 7622,45 €
Siège social :
Zone artisanale des Roussottes
21600 Fénay
414 081 968 RCS de Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 30/09/2025, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social qui devient :
La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : l'achat revente de véhicules d'occasion ; le conseil technique en matière de réparation d'électroménager ; La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilière ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Mention au RCS de Dijon

AL26022177

MODIFICATIONS DES STATUTS

SARL PLACE DES MEDIAS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000€
Siège social : 15 rue Charles Dumont
21000 DIJON
RCS DIJON n° 929 425 593

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 février 2026, les associés ont décidé de modifier l'article 8 des statuts :
Ancienne mention :
« ARTICLE 8– Capital social
Le capital social est fixé à la somme de mille (1 000) euros.
Il est divisé en cent (100) parts sociales de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement souscrites.
Les parts sociales sont attribuées aux associés en proportion de leurs apports, à savoir :
Apporteurs en numéraire
- Monsieur Thomas, Serge BARBIER
A concurrence de cinquante (50) parts correspondant à des apports en numéraire numérotées de 1 à 50, ci cinquante (50) parts.
- SALABA
A concurrence de cinquante (50) parts correspondant à des apports en numéraire numérotées de 51 à 100, ci cinquante (50) parts.
Total égal au nombre de parts composant le capital social : cent (100) parts.»
Nouvelle mention :
« ARTICLE 8– Capital social
Le capital social est fixé à la somme de mille (1 000) euros.
Il est divisé en cent (100) parts sociales de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement souscrites.
Les parts sociales sont attribuées aux associés en proportion de leurs apports, à savoir :
Apporteurs en numéraire
Suite à un apport de Monsieur Thomas BARBIER au profit de la société APME (RCS DIJON n°992 321 513), les parts sociales de la société PLACE DES MEDIAS sont ainsi réparties :
- La société APME
A concurrence de cinquante (50) parts correspondant à des apports en numéraire numérotées de 1 à 50, ci cinquante (50) parts.
- SALABA
A concurrence de cinquante (50) parts correspondant à des apports en numéraire numérotées de 51 à 100, ci cinquante (50) parts.
Total égal au nombre de parts composant le capital social : cent (100) parts.»
Mention sera faite au RCS de DIJON
Pour avis,

AL26022296

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL COMPAGNIE DU KM69
SARL au capital de 28 650 €
8 Rue du Champ Perdrix
21410 FLEUREY SUR OUCHE
RCS Dijon 528 032 279

Par décision du 12/2/2026, les associés de la SARL COMPAGNIE DU KM69 ont décidés de transférer le siège social du 8 rue du Champ perdrix 21410 FLEUREY S/Ouche au 8 rue LEMERCIER 75 017 PARIS.
Gérance Saint-Dizier Eric, 8 rue du Champs Perdrix, 21410 Fleurey sur Ouche

AL26022302

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

CABINET DE KINESITHERAPIE ET DE BALNEOTHERAPIE DU PARC
SCM au capital de 7135 €
Siège social :
11 rue des princes de conde
21000 Dijon
444 041 552 RCS de Dijon

Aux termes d'une AGE en date du 31/01/2026, les associés ont pris acte, à compter du 31/01/2026, de la démission de leur fonction de co-gérant de Mme Sandrine HYNEK,Mme Aurore RABUT, M. Pierre-Alexis CAISSON et M. Yohann GAIRE.
Mention au RCS de Dijon

AL26022286

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Cuma DE CHARMEY
Société coopérative
d'utilisation de matériel agricole
A capital variable
Siège social : Mairie
21310 BELLENEUVE
RCS de DIJON n° 394 992 595
N° agrément : 210620

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02 mars 2026, les associés ont décidé la modification du siège social. Il s'en suit l'annonce légale modificative suivante :
Ancien siège : Mairie 21310 BELLENEUVE
Nouveau siège : 21 rue du Bourg 21310 TANAY
L'inscription modificative interviendra auprès du RCS tenu au greffe du tribunal de commerce de DIJON
M MARCAIRE Quentin

AL26022305

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MAISON ROISIN CURLEY
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : Grande Rue
21190 NANTOUX
813 593 365 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 2 janvier 2026, l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social du Grande Rue - 21190 NANTOUX au 10 rue Chardonnay – ZAC du Pré Fleury – 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS, La Présidente

AL26022324

MODIFICATIONS MULTIPLES

EARL DOUDIN BERTHEMY
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital de 192 000 euros
2 Rue Haute
21500 ATHIE
413 783 507 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 12 mars 2026, la collectivité extraordinaire des associés a- nommé Madame Aurélie DOUDIN, co-gérante de la société pour une durée illimitée,
- décidé la transformation de l'EARL en GAEC dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :
DÉNOMINATION SOCIALE : GAEC COMME LA LAITIÈRE
SIÈGE SOCIAL : 2 rue Haute – 21500 ATHIE
DATE D'AGRÉMENT PAR LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE CÔTE D'OR : 2 décembre2025
N° D'AGRÉMENT : 1 407
Pour avis, La gérance.

AL26022325

CHANGEMENT DE GÉRANT ET TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

ENFIN
Société civile immobilière
Au capital de 1.000€
6 impasse de la Tille
(21130) CHAMPDOTRE
RCS de DIJON n°442 184 438

Le 29 mars 2019 il a été décidé par la collectivité des associés de :
- Nommer en qualité de gérant **Monsieur Florian CULOT** demeurant à CREANCEY (21320) 11 rue du Grand Moulin en remplacement de Monsieur Bernard CULOT démissionnaire.
- Le transfert du siège social à **CREANCEY (21320) 11 rue du Grand Moulin**.
Les articles 4 et 51 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis le gérant.

AL26022328

TRANSFORMATION

SASU BEEE SOLAIRE
Au capital de 200 euros
Siège social : 14 rue Marie de Bourgogne
21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
982 042 426 RCS DIJON

Par décision du 26/02/2026, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée unipersonnelle à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 200 €, divisé en 20 parts sociales de 10 € chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Sous sa forme de société par actions simplifiée unipersonnelle, la Société était dirigée par : M. Pierrick MAITRE demeurant 14 Rue Marie de Bourgogne - 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR.
Sous sa nouvelle forme de SARLU, la Société est gérée à compter du 26/02/2026 par M. Pierrick MAITRE - 14 Rue Marie de Bourgogne - 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR.
Pour avis, La Gérance

AL26022329

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

ROCARD DEVELOPPEMENT
SAS au capital de 850 €
Siège 3 rue du Rompot
21121 FONTAINE-LES-DIJON
RCS DIJON n°852 787 431

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 25/01/2026, a été constaté la démission de la Société SB CONSEIL de ses fonctions de Directeur Général de la Société à compter dudit jour.
Il n'a pas été pourvu à son remplacement.

AL26022342

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42

// GÉRANCE

JOUFFROY & FILEAS AVOCATS
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte SSP du 04/03/2026 à DIJON, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Dijon, le 06/03/2026, Dossier 2026 00010640, Référence 2104P01 2026 A 00744,
La société MONTAIGNE IMMOBILIER, SARL au capital de 20000 €, ayant son siège social 63 rue Jeannin 21000 Dijon, 539 889 642 RCS de Dijon,
A cédé à
La société APROPRIA, SAS au capital de 20 000 €, ayant son siège social 20 avde la 1ere Armée Française 21000 Dijon, 808 806 038 RCS de Dijon,
Un fonds de commerce de transactions sur immeubles et fonds de commerce, gestion locative d'actifs immobiliers, syndic de copropriété, sis 63 rue Jeannin 21000 Dijon,
Moyennant le prix définitif de 160 000 €.
La date d'entrée en jouissance : 01/01/2026.
Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet de JOUFFROY & FILEAS AVOCATS : Maître Jérôme FAUQUE - 14 rue Jean de Cirey 21000 DIJON.
Pour avis

AL26022326

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 16/03/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Dossier VILLEBERNY – VILLY-EN-AUXOIS – AVOSNES – MASSINGY-LES-VITTEAUX
Objectif : Maintien des exploitants en place - Parcelles de prés, terres et bois taillis.
Urbanisme : RNU
Villeberny : 1 ha 94 a 00 ca 'PIERRE FRITE' : ZA-0027
Villy-en-Auxois : 30 ha 52 a 59 ca 'LES LAPINIERES' : A-0325 - 'ROCHE CAUNEAU' : B-0140—0141—0142—0143—0145—0182 - 'TOPINIERE DE LAMOTTE' : E-0343ZI-0027—0029—0030 - 'SUR GUENIN' : YA-0066 - 'EN LABORDE' : YB-0034ZH-0003—0004—0005—0006 - 'LES OUCHOTTES' : ZA-0074 - 'LA TREUFIERE' : ZC-0052 - 'EN VERVOILLE' : ZD-0002—0004 - 'PLAINEAU' : ZH-0001—0002—0037—0038 - 'CHEVREY' : ZH-0035 - 'LA BARDELEE' : ZK-0007—0008—0009—0013 - 'LE VILLAGE' : ZL-0016 - 'LA ROULOTTE' : ZL-0044
Avosnes : 2 ha 85 a 80 ca 'VAUDENOT' : A-0001—0002
Massingy-lès-Vitteaux : 2 ha 13 a 12 ca 'CHEVRET' : A-0244—0245
Santenay : Objectif : Maintien du fermier en place
Vigne en AOC SANTENAY 1er Cru - Urbanisme : Zone Aa du PLU Santenay 71 a 76 ca 'PASSETEMPS' : BB-0072—0075
Meursault : Libre - partiellement planté en vigne AOC COTEAUX BOURGUIGNON Blanc - Urbanisme : Zone A du PLU 1 ha 30 a 24 ca 'EN LAMPONNE' : CB-0027 - 'LES CORVEES' : CC-0061 - 'LES GRANDES TERRES' : CS-0062
Vic-sous-Thil : Libre – Landes, Bois Taillis, présence d'un cours d'eau – Urbanisme : RNU - 2 ha 29 a 40 ca 'SUR LES BAS' : E-0014—0015—0016—0252 - 'CHAUMECON' : E-0003—0004—0243
Dossier Baubigny, La Rochepot, Viévy : Objectif : Maintien des fermiers en place
Baubigny : vignes, pré, landes en aire AOC BHCB - Urbanisme : Zones A et N du PLU 4 ha 31 a 47 ca 'LA CORVEE' : ZH-0169—0200 - 'EN CHATEAU' : ZI-0047—0048
Viévy : Terre, pré, landes - Urbanisme : RNU 8 ha 62 a 78 ca 'HAMEAU DE VEUVRAILLES' : AN-0042—0087—0088 - 'SOUSLA REVENUE' : F-0118 - 'CHAMPS BOUILLOT' : F-0326—0329 - 'CHAMPS DERRIERE' : F-0239—0240 - 'LES PAUTEY' : F-0510—0523 - 'CHAMP DE L ETANG' : F-0570 - 'LES COMMES' : F-0235 - 'LES MILLOTS' : F-0439—0440—0442—0449—0452 - 'COUTURE DU BARD' : G-0163—0165
La Rochepot : Terre - Urbanisme : Zone A du PLU 21 a 30 ca 'LA COMME' : ZA-0010
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
Genay : Prés, terres – Urbanisme : RNU - 5 ha 12 a 46 ca 'PRESDE LA COMBE' : AA-0026 - 'LA PERRIERE' : ZD-0067
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **07/04/2026** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26022337

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 18 août 2025,Monsieur Jean-Jacques Bernard MOUROT, en son vivant comptable chemin de fer, demeurant à DIJON (21000) 78 rue des Marmuzots Bâtiment T.
Né à AUDINCOURT(25400), le 20 mars 1975.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française. Résident.
Décédé à BESANCON (25000), le 10 février 2026.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me JORON,membre de la Société «Laurence RENAUD-BERTOUX et Benoît JORON Notaires Associés», dont le siège est à BOURGUIGNON (Doubs), 17, rue des Cerisiers, le 13mars 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me JORON, Notaire à BOURGUIGNON référence CRPCEN : 25037, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26022333

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 19 mai 2014,Monsieur Patrick Gilbert PAPILLON, en son vivant retraité, demeurant à ARC-SUR-TILLE(21560) 32 rue de la Cras.
Né à PARIS 12 ÈME ARRONDISSEMENT (75012), le 13 août 1952.
Célibataire.Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à DIJON (21000) (FRANCE), le 14 janvier 2026.
A consenti un legs universel.
Ce testament a fait l'objet d'un procès-verbal dépôt et description reçu par Maître Sandra PAULO, notaire à DIJON, le 13 mars 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé de la succession : Maître Sandra PAULO, notaire au sein de la SELAS LEGATIS DIJON GENLIS, 1 Place de l'Europe 21000 DIJON, référence CRPCEN : 21012,dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis.

AL26022346

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI CANNELLE
SCI au capital de 1000 €
Siège social : 5 rue alphonse mairey
21000 Dijon
530 727 585 RCS de Dijon

Aux termes d'une AGE en date du 31/12/2025, les associés ont décidé la dissolution et la mise en liquidation amiable de la société à compter du 31/12/2025, nommé liquidateur,à compter du 31/12/2025, M. Jack-Charles TREMEAUX, demeurant 5 rue alphonse mairey 21000 Dijon, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention au RCS de Dijon

AL26022283

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI CANNELLE
SCI au capital de 1000 €
Siège social :
5 rue alphonse mairey
21000 Dijon
530 727 585 RCS de Dijon

Aux termes d'une AGE en date du 31/12/2025, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. Jack-Charles TREMEAUX, demeurant 5 rue alphonse mairey 21000 Dijon pour sa gestion et l'ont déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2025.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Radiation au RCS de Dijon

AL26022299

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SASU PRESTATION BOURGOGNE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 7B Rue du Chapeau
21000 DIJON
SIREN : 934 282 625 RCS DIJON

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 31/12/2025 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur, M AHMETI ARDI, 8 rue Paul Verlaine, 39100 Dole, pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2025.
Radiation au RCS de Dijon.
Pour avis Le liquidateur

AL26022321

// CONSTITUTION

OPTIQUE CRACOVIE
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 000 euros
Siège social :
Centre Commercial E. Leclerc
7 rue de Cracovie, 21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 26/02/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : OPTIQUE CRACOVIE
Siège : Centre Commercial E. Leclerc - 7 rue de Cracovie, 21000 DIJON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 100 000 euros
Objet : toute exploitation de fonds de commerce de prothèses auditives et accessoires pour malentendants, de vente d'appareil d'optiques, de verres correcteurs,d'appareils photographiques et acoustiques, de lentilles de contact et généralement tout ce qui concerne directement ou indirectement les objets ci-dessus.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Lorsque la Société ne comprend qu'un seul associé, les cessions d'actions s'effectuent librement.
Président : DOS PADIEU, SAS au capital de 301 536 euros, dont le siège social est 9 rue de la Liberté 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 421 873 704, représentée par Monsieur Olivier PADIEU,président.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS, Le Président

AL26022135

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/03/2026, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :F.M. LOGIC
Objet social : - la réparation et l'entretien d'équipement de communication ;- la commercialisation de matériels de télécommunication en magasin spécialisé ;- la création,l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines,ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;- la participation,directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Siège social :1 D rue du Tribunal 21200 Beaune.
Capital : 1000 €Durée : 99 ans
Gérance : M. Maillotte Félix, demeurant 2 Impasse Lamblot 21110 Marliens
Immatriculation au RCS de Dijon

AL26022232

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée du 06/03/2026, il a été constitué une société civile de portefeuille présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : GLOBAL ABH
Siège social : 19 Rue Prairial - 21300 CHENOVE
Objet social : Acquisition et gestion de valeurs mobilières, de titres de sociétés, de portefeuilles de titres, d'actions et d'obligations. Prise de participations et d'intérêts dans toutes sociétés par tous moyens appropriés, d'instruments financiers et de capitalisation ou autrement à la diligence de la gérance. Acquisition de tous immeubles ou titres de sociétés immobilières, mise en valeur, transformation, aménagement, construction, administration et exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par tous moyens. Acquisition de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou complément des biens et droits immobiliers en question. Obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions de titres et ou de biens immobiliers, ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la Société. Cession d'immeubles à titre exceptionnel. Gestion de tous capitaux propres dont elle pourrait disposer. Cession des valeurs mobilières et participations,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON
Capital social : 3 003 euros, constitué à concurrence de 3,00 euros au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 3 000,00 euros au moyen de l'apport en nature de titre sociaux de la société ABH ENERGIES.
Gérance : Monsieur Abdelmalek HADDAD, demeurant 19 rue Prairial - 21300 CHENOVE
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant plus des deux tiers du capital.
Pour avis, La Gérance

AL26022281

Crowe

SARL ETA FARMTEC
Société à responsabilité limitée
Unipersonnelle
Au capital de 5 000 euros
Siège social : Ferme des 50 journaux
21330 BALOT

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BALOT du 2 mars 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : SARL ETA FARMTEC
Siège social : Ferme des 50 journaux, 21330 BALOT
Objet social : Activité de prestations de services agricoles et location de matériel agricole
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5 000 euros
Gérance : Monsieur Yohan GUYARD, demeurant 43 Rue du Général de Gaulle 21400 CHATILLON SUR SEINE, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis, La Gérance.

AL26022291

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

HPL
Société par actions simplifiée
Au capital de 624 500 euros
Siège social : 11, Rue Henri Barbusse
58000 NEVERS
797 636 339 RCS NEVERS

Le 6 mars 2026, l'associé unique a décidé de transformer la société en Société par actions simplifiée à compter du même jour et d'étendre l'objet social à l'acquisition et la gestion de valeurs mobilières, actions, parts sociales, parts d'intérêts, portefeuilles titres,actifs financiers et, généralement tout véhicule d'investissement, et toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet et à l'activité de marchand de biens.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Il a été mis fins aux fonctions de Gérant de Monsieur Loïc PANSE, demeurant 11,Rue Henri Barbusse - 58000 NEVERS, qui a été nommé Président pour une durée illimitée.
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clauses d'agrément : sauf en cas d'associé unique et entre associés (cession libre),les transmissions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés donné à la majorité de plus de plus de la moitié des actions ayant le droit de vote.
Pour avis.

AL26022293

Etude de Maîtres Philippe PELLETIER et Frédéric VLEUGELS,
Notaires associés à MARCILLY-LES-BUXY (Saône-et-Loire), Le Martrat

DÉMISSION CO-GÉRANT

SCI SAMSAM
Société civile immobilière
au capital de 40.000,00 €
Siège social : Le Port de l'Homme
58120 CORANCY
SIREN 489 558 981 - RCS NEVERS

Par décision des associés en date du 10 mars 2026, il a été accepté la démission de M. Cornelis BRUNING, de sa fonction de cogérant à compter du 10 mars 2026 et il a été procédé à la nomination de M. Wijnand Abram BRUNING, né à AMSTERDAM (PAYS-BAS) le 13 juillet 1974, demeurant à NM AMSTELVEEN (1181) (PAYS-BAS) Trompenburg 11, en qualité de nouveau cogérant, à compter du 10 mars 2026 pour une durée illimitée.
L'article des statuts relatif à la gérance a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
Pour avis, Le cogérant.

AL26022301

CHANGEMENT DE GÉRANT

EARL LES MYRIAS
3 rue de Vassy 58700 ARZEMBOUY
Au capital social de 358 500 €
RCS NEVERS - N°511 929 358

Par procès-verbal d'AGE du 3 mars 2026, il a été procédé à la nomination d'un nouveau gérant M. Jean-Baptiste HAGHEBAERT, demeurant 8 rue des Chevrottes 58700SICHAMPS.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis, La gérance

AL26022313

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

ARTISANS CONCEPT
SASU au capital de 2.000 euros
5 bis boulevard du Docteur Galvaing
58300 DECIZE
894 308 774 RCS NEVERS

Le 12/03/2026, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social a : l'achat et revente de matériaux de construction ;Fourniture de menuiseries ; Aménagements extérieurs et menuiseries spécifiques (alu, bois, PVC, acier) en sous-traitance à compter du 10/03/2026.
Le reste sans changement.
Mention en sera faite au R.C.S de NEVERS.
Pour avis.

AL26022317

CHANGEMENT DE GÉRANT

SARL LE BOSSU DE ROUY
Société à Responsabilité Limitée
Capital de 1 500 euros
Siège social : 19, route de NEVERS
58110 ROUY
851 165 605 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE en date du 01/12/2025, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Hervé GUIMARD de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérante Laurence GUIMARD, demeurant 522, route du Palais à ALLUY (58110), pour une durée illimitée à compter du 01/12/2025. Le nom d'Hervé GUIMARD a été retiré de l'article 15 des statuts pour le remplacer par celui de Laurence GUIMARD, nouvelle gérante.
Modification au RCS de NEVERS.
Pour avis. La Gérance.

AL26022318

FIDUCIAL SOFIRAL Avocats

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

MODIFICATION DU CAPITAL

ANNONCES LÉGALES

PAYSA'VIGNE

SARL au capital de 1.000 €,
18 chemin du Champ de Foire
58150 GARCHY
902 810 712 RCS NEVERS

AGE du 30.11.2025: Réduction de capital social de 1.000 € pour le ramener de 2.000 euros à 1.000 €.
Ledit acte ayant été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS, le 13.01.2026 en l'absence d'opposition dans le délai imparti, ladite réduction est définitivement réalisée avec effet au 20.02.2026.
Pour avis, La Gérance

AL26022348

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

ACTE SOUS SEING PRIVE en date à NEVERS (Nièvre) du27/02/2026 enregistré à service de la publicité foncière et de l'enregistrement de la Nièvre le 06/03/2026 dossier 202600003935 référence 5804P01 2026 A 00138
VENDEUR : La société NATURA, société par actions simplifiée au capital de 22.000 euros dont le siège social est à COULANGES-LES-NEVERS (Nièvre) - 2, Rue des Grands Prés,immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 528 849 847
ACQUEREUR : La société NATURA COOP, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros dont le siège social est à COULANGES-LES-NEVERS (Nièvre) - 2 A, Rue des Grands Près, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 100 627 215
DÉSIGNATION DU FONDS : Un fonds de commerce d'achat, ventede produits alimentaires et non alimentaires biologiques et d'une manière générale de tous produits et biens meubles sis et exploité à COULANGES-LES-NEVERS (Nièvre) - 2, Rue des Grands Prés, pour l'exploitation duquel le VENDEUR est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 528 849 847
PRIX : 290.000 euros
JOUISSANCE : le 1er mars 2026
OPPOSITION : Pour la réception des pièces, des oppositions et des correspondances il est fait élection de domicile au cabinet LEXCONSEIL sis à NEVERS (Nièvre) - 3, Rue Vauban,dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.
Pour avis

AL26022290

// VENTE AUX ENCHÈRES

Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de NEVERS
15 rue Gambetta - 58000 NEVERS
Tél: 03 86 71 88 55
Email : mauguere.avocat@outlook.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le MARDI 28 AVRIL 2026A 10 heures 45
Au Tribunal Judiciaire de NEVERS, Palais de Justice de ladite Ville, siégeant en matière de saisies immobilières, Place du Palais 58000 NEVERS (Nièvre).
Commune de MAGNY-COURS (Nièvre), 16 rue du Pré Morand :
Une maison d'habitation comprenant : entrée avec couloir, cuisine, salle à manger/salon, salle de bains avec WC, autre WC séparé, quatre chambres dont une avec salle d'eau privative. Combles perdus, radiateurs électriques. Terrasse.Garage. Terrain.
Le tout cadastré section AD, numéro 1 « 16 rue du Pré Morand » pour une contenance de 12 ares 60 centiares.
Le bien forme le lot numéro UN d'un lotissement dont les pièces constitutives ont été déposées au rang des minutes de Maître Marcel BOURSIN, Notaire à SAINT PARIZE LE CHATEL (Nièvre), le 13 novembre 1971, publiées au bureau des Hypothèques de NEVERS (Nièvre), le 05 juin 1964, volume 3532, numéro 26.
Bien occupé.
MISE A PRIX : QUINZE MILLE EUROS (15 000,00 €) EN UN LOT.
La vente ne pourra être renvoyée qu'en cas de force majeure ou à la demande éventuelle de la Commission de Surendettement.
Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.
Fait à NEVERS le 05 mars 2026
Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.
Pour tous renseignements s'adresser :
- au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant 15 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.55.
- au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.
Les visites seront effectuées par Maître Aurélie GRAS, Commissaire de Justice à VARZY (Nièvre)
Tél : 03.86.29.41.33
Le mardi 07 avril 2026 à 10 h 00 sur place.

AL26022236

MAITRE OLIVIER LEVOIR,
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin - 58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

A la requête de la SELARL JSA, mandataire judiciaire, dont le siège est fixé 18 rue Georges Clémenceau, 78000 VERSAILLES
VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre), Place du Palais,
LE MARDI 5 MAI 2026 à 10h45
Commune de PLANCHEZ (58230)
Lot unique : Une maison d'habitation située commune de PLANCHEZ (58230) lieudit « Boutenot », cadastré Section YA n°200, 201 et 202 pour une superficie totale de 5 ares 96 centiares
Sur la mise à prix de :QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS (90 000 €)
Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité d'un quart puis de moitié pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.
Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 11 mars 2026. Me Olivier LEVOIR
Les enchères peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau du Tribunal Judiciaire de Nevers
Le cahier des conditions de la vente peut être consulté sans frais, soit au greffe du juge de l'exécution de Nevers situé Place du Palais de ladite ville, soit au cabinet de Maître Olivier LEVOIR situé 10 rue Saint Martin, 58000 Nevers, rédacteur du cahier des conditions de vente.
VISITE du bien prévue sur place le 22 avril 2026 à 10h00 :
S'adresser à Maître Aurélie GRAS, huissier de justice, 1 Place du Marché, 58210 VARZY, Tél: 03 86 29 41 33

AL26022309

MAITRE OLIVIER LEVOIR,
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin - 58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

A la requête de la SELARL JSA, mandataire judiciaire, dont le siège est fixé 18 rue Georges Clémenceau, 78000 VERSAILLES
VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre), Place du Palais,
LE MARDI 28 AVRIL 2026 à 10h45
Commune de SAINT PIERRE LE MOUTIER (Nièvre)
Lot unique : Un bien immobilier situé commune de SAINT PIERRE LE MOUTIER (Nièvre), 16 rue de Paris et cadastré Section AK numéro 114,
Sur la mise à prix de :TRENTE CINQ MILLE EUROS(35 000 €)
Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité par tranche de 2 000 €, sans que le prix d'adjudication puisse être inférieur à 25 000 € pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.
Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 16 mars 2026.
Me Olivier LEVOIR
Les enchères peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau du Tribunal Judiciaire de Nevers
Le cahier des conditions de la vente peut être consulté sans frais, soit au greffe du juge de l'exécution de Nevers situé Place du Palais de ladite ville, soit au cabinet de Maître Olivier LEVOIR situé10 rue Saint Martin, 58000 Nevers, rédacteur du cahier des conditions de vente.
VISITE du bien prévue sur place le 9 avril 2026 à 14h00 :
S'adresser à la SELARL QUALIJURIS 58, huissier dejustice, 2 avenue Saint-Just, 58000 NEVERS
Tél : 03 86 59 73 40

AL26022343

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL STAR
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège social :
40 Rue Saint Exupéry
58660 COULANGES LES NEVERS
Siège de liquidation :
4 Rue du Champ
58660 COULANGES LES NEVERS
451762660 RCS NEVERS

L'AGO réunie le 30/06/2025 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Claire SIMSEK, demeurant 4 Rue du Champ 58660 COULANGES LES NEVERS, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter de ce jour.
Dépôt RCS de NEVERS
Pour avis
Le Liquidateur

AL26022303

DISSOLUTION ANTICIPÉE

CABINET INFIRMIER SAINT ELOI
Société civile de moyens
Au capital de 1.000,00 euros
Siège social : 22 RUE DE LA POSTE
58000 ST ELOI
534 991 971 RCS NEVERS

Le 15.12.2025 l'assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Madame Laetitia JACQUIN demeurant 47 Chemin du Champ de l'Aubepin 58320 PARIGNY-LES-VAUX a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 2 RUE DE LA POSTE - 58000 ST ELOI.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26022316

DISSOLUTION

SCI DE LA COLONNE
SCI en liquidation au capital de 15 244.90 €
Siège Social : Route de la Machine
58300 SAINT LEGER DES VIGNES
380 197 269 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 15/10/2025 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
Mme Nicole ROUSSAT dt à NEVERS (58) – 1 Bis, avenue Saint Just a été nommée comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26022323

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
16 Boulevard de la République

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une AG du 31/10/2025 de la SARL DU PORT AUBRY,au capital de 36 000,00 euros siège social àCOSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), Port Aubry, SIREN sous le numéro 513437442 de NEVERS, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Clément MELET demeurant à COSNE COURS SUR LOIRE, 41 rue des Vignes Ste Brigitte de sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/102025.
Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis.

AL26022330

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 4 mars 2026, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) à effet du même jour, motivant la publication des insertions suivantes :
Dénomination sociale : EARL DES CARRIERES
Siège social : 72 route de Jaugenay - 58160 CHEVENON
Capital : 57 000 € (apports de matériels et de cheptel)
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS sauf dissolution anticipée ou prorogation.
Objet social : L'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural.
Gérance : Mme Ophélie BRUNET, demeurant 72 route de Jaugenay - 58160 CHEVENON
Cessions de parts sociales : Un associé exploitant peut librement céder tout ou partie de ses parts sociales à son conjoint, son partenaire d'un pacte civil de solidarité, à ses ascendants ou descendants, à l'un de ses coassociés ou au conjoint de l'un d'eux.Toute autre cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément de tous les associés.
Immatriculation : RCS de NEVERS
Pour avis et mention, la gérance.

AL26022185

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 06/03/2026, il a été constitué une SAS dénommée : MGV58
Objet social :- l'exploitation de toute activité de restauration notamment la restauration rapide, la vente de repas ou plats à emporter ou à livrer,- la vente à emporter de boissons alcoolisées ou non conformément à la législation en vigueur
Siège social : 1, rue Jules Renard - 58 130 Guérigny
Capital social : 5 000 euros
Président : Madame Virginie MOINE demeurant 13, rue Théodore Mercier - 58 130 Guérigny
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clause d'agrément : sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés donné à la majorité de plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote.
Agrément des cessions de parts : toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de NEVERS
Pour avis.

AL26022287

IMMATRICULATION GAEC

Par acte sous seing privé du 11 mars 2026, il a été constitué à effet du même jour un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun dénommé « **GAEC LEJAULT** », agréé par décision préfectorale de la Nièvre le 19 février 2026.
Le siège social est fixé à Domaine Noblot, 58330 SAINTE-MARIE.
Le GAEC sera immatriculé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, les gérants.

AL26022307

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée signé électroniquement le 09/03/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière.
Dénomination sociale : SCI A PA CONDAMINE.
Siège social : 2 chemin de Dourdon, 58400 RAVEAU.
Objet social : L'acquisition, l'administration, la mise en valeur, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 4 000 euros.
Gérance : Monsieur Paul-Antoine CONDAMINE,demeurant 2 chemin de Dourdon, 58400 RAVEAU et Madame Anne CONDAMINE, demeurant 2 chemin de Dourdon, 58400 RAVEAU.
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions entre associés,agrément dans tous les autres cas.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL26022310

AVIS DE CONSTITUTION

ACTE SOUS SEING PRIVE DU 11/03/2026
FORME : société d'exercice libéral à responsabilité limitée de médecin
DÉNOMINATION : DOCTEUR DALDOUL
SIÈGE SOCIAL : NEVERS (Nièvre) - 7, Avenue Colbert
OBJET : - L'exercice de la profession de médecin ophtalmologiste
DURÉE : 99 ans
CAPITAL : 1.000 euros
GÉRANCE : Docteur Aymen DALDOUL demeurant à GARCHIZY (Nièvre) - 948, Rue Ambroise Croizat
IMMATRICULATION : au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS
Pour avis : le gérant

AL26022315

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 13.03.2026, constitution de la Société par Actions Simplifiée unipersonnelle :
Dénomination : ALTIVAE CONSULTING.
Capital social : 200,00 euros.
Siège social : 141, rue des Commes – 58160 Imphy.
Objet :Management de transition en hôtellerie : direction temporaire d'établissements hôteliers, continuité managériale, mandats de gestion, missions de remplacement en direction d'hôtel, optimisation des performances, repositionnement stratégique, pilotage opérationnel des équipes, qualité et expérience client ; Conseil en gestion et pilotage TPE (très petite entreprise) /PME (petite et moyenne entreprise) :diagnostics d'entreprise, structuration organisationnelle, tableaux de bord et KPI (Key Performance Indicators), prévisionnels et plans de trésorerie, optimisation des coûts,amélioration des processus, digitalisation et outillage opérationnel, conseil en gestion d'entreprise tous secteurs ; Assistance opérationnelle : travail de gestion, secrétariat,assistanat administratif en direct ou en sous-traitance auprès des TPE (très petite entreprise) / PME (petite et moyenne entreprise) de tous métiers ;Accompagnement des commerces et entreprises du bâtiment : organisation interne,méthodes et planning, suivi de chantiers et projets de rénovation, coordination avec les partenaires, pilotages des marges et délais ; Études et audits : études de marché, audits opérationnels, analyses de performance et recommandations ; Et plus généralement :Toute activité connexe ou complémentaire se rattachant directement ou indirectement aux activités ci-dessus, permettant d'en favoriser le développement ou la diversification, dans le respect des lois et règlements en vigueur ; La création, l'acquisition,l'exploitation, la location ou la gestion de tous établissements, fonds de commerce ou établissements secondaires se rattachant aux activités susvisées ; La participation, directe ou indirecte, à toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire.
Président : Alexandrine GUSO demeurant 9 rue du Commandant Achet - 58160 Imphy
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité dès lors que ses actions sont libérées des versements exigibles et inscrits en compte à son nom.
Clauses d'agrément : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement, si la société perd son caractère unipersonnel, les actions ne peuvent être cédées, entre associés et à des tiers non associés, y compris les ascendants ou descendants du cédant, qu'après agrément de la collectivité des associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26022334

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 13/03/2026, il a été constitué une société par actions simplifiée dénommée : AUDIO 2 au capital de 1.000,00 euros en numéraire dont le siège social est situé 31 bis rue de la République, 58300 Decize.
Objet social: la vente d'audioprothèses, la vente d'accessoires audio, notamment piles et sprays, cette liste étant non exhaustive. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création,l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce ou artisanal,ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la participation,directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Président : Jean BARILLOT demeurant 27,Avenue Victor Hugo 58300 Decize.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées: le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix, quel que soit le nombre d'actions que l'associé possède.
Clauses d'agrément: Les actions sont librement cessibles entre associés uniquement, la cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL26022335

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

LNG COURTAGE ET ASSURANCES
EURL au capital de 5.000,00 Euros
Siège social :
SAINT FLORENTIN (89600)
6 Place des Fontaines,
899.595.177 RCS d'AUXERRE

Par décision prise en AGE le 11 février 2026, il a été décidé modifier l'objet social comme suit : La société a pour objet, en France et à l'étranger :
- Le courtage et l'intermédiation en assurances de toute nature, pour le compte de personnes physiques ou morales, et notamment en assurances de dommages,assurances de personnes, assurances professionnelles, assurances collectives, et plus généralement tous types de contrats d'assurance ;
- Le courtage et la distribution de contrats d'assurance-vie, de capitalisation et de produits financiers assimilés, de contrat d'assurance de santé, de prévoyance, de retraite,et de tous produits et services de protection sociale.
- L'intermédiation en opérations de banque et en services de paiement (IOBSP), et notamment le courtage en crédits immobiliers, crédits à la consommation, prêts professionnels et regroupement de crédits ;
- Le conseil, l'accompagnement et l'assistance aux particuliers et aux professionnels dans leurs démarches liées à l'assurance et au financement et en stratégie de rémunération ;
- Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles,mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.
En outre, l'article 1835 du Code civil dispose que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité.
L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Modification au RCS d'AUXERRE.
Pour avis et mention.

AL26022304

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

MYLESYME
SASU au capital de 1000,00 €
Siège social :
4 RUE DE LA PORTE PEINTE
89310 NOYERS
Modification au RCS de Auxerre 999826548

Par assemblée générale extraordinaire du 15/03/2026, il a été décidé à compter du 15/03/2026 .
D'étendre l'objet social comme suit : Vente au comptoir d'aliments et boissons à consommer sur place et à emporter avec vente d'alcool. Commerce de détail de produits d'alimentation et la vente de boissons alcoolisées à emporter. Service de débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées, autorisé par licence de 4ème catégorie (licence IV), et de restauration à emporter et sur place avec service à table. Toutes prestations de conseils aux entreprises et services publics en matière de stratégie, gestion, management et logistique. L'objet social inclut également, plus généralement toutes opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social (y compris toute activité de conseil se rapportant directement ou indirectement à l'objet social), ou tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement. La Société peut agir, tant en France qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association, groupement d'intérêt économique ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, les opérations rentrant dans son objet. La Société peut également prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes affaires et entreprises françaises et étrangères, quel que soit leur objet.

AL26022331

S.J.B.
Société d'Avocats

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCI RAMEAU-BRITO
Société civile immobilière
Au capital de 50 464 euros
Siège social : Grande Rue
89440 PRECY LE SEC
394 691 166 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 10 mars 2026, la collectivité des associés a nommé en qualité de co-gérante Madame Anne DUREY, née RAMEAU, demeurant 22 Rue de la Villotte ORGY 89240 CHEVANNES, pour une durée illimitée à compter du 10 mars 2026.
Monsieur Serge RAMEAU conserve son mandat de co-gérant.
Modification sera faite au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE.
Pour avis, La Gérance

AL26022340

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

FIDUCIAL SOFIRAL
AVOCATS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GOURDON Sébastien
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social :
17 rue du Docteur Jean Faurel
89300 JOIGNY
Siège de liquidation :
17 rue du Docteur Jean Faurel
89300 JOIGNY
984 355 222 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 6 février 2026 au siège de liquidation, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Sébastien GOURDON, demeurant 17 rue du Docteur Jean Faurel, 89300 JOIGNY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis Le Liquidateur

AL26022289

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MAGALON
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 27 Route des Clerimois
89320 VILLIERS LOUIS
Siège de liquidation :
27 Route des Clerimois
89320 VILLIERS LOUIS
510 066 442 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 10/03/2026 au 27 Route des Clerimois 89320 VILLIERS LOUIS, l'Associé Unique, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Bruno MAGALON,demeurant 1 rue des Sablons Les Hauberts 89320 NOE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26022292

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
MOLOSMES – terre, lande et bois-taillis – fonds occupé en partie - l'exploitant en place sera prioritaire à l'attribution. S'il ne souhaite pas acquérir les parcelles qu'il exploite, la SAFER les attribuera à un bailleur afin de le maintenir en place - 10 ha 33 a 94 ca - 'LES MERRES' : AE – 0029 – 0031 – 0051 - 0080 - 'ENVERS DE LA SCULPTERIE' : E – 0261 – 0287 – 0288 - 0296 - 'RACINEUIL' : E – 0006 – 0012 – 0025 – 0029 – 0031 – 0035 – 0755 -0757 - 'LES RONCIERS' : E – 0043 – 0044 – 0045 – 0046 – 0047 – 0060 – 0061 – 0062 – 0063 – 0081 – 0082 – 0083 – 0088 – 0102 – 0116 - 0119 - 'LE PUITS' : E – 0375 - 0376 - 'LES VAUX REMY' : E - 0525 - 'ENVERS DES VAUX REMY' : E – 0580 - 0581 - 'LES TASSINETS' : F – 0600 – 0601 – 0604 – 0608 – 0620 - YA – 0125 – 0127 – 0128 – 0129 – 0132 – ZN - 0002 - 'PIEDS DE BOIS' : F – 0575 – 0578 – 0584 - 0984 - 'ENVERS DE L HOMMOND' : F – 0348 – 0350 - 0354 - 'BEAUREGARD' : F - 0632 - 'LE PETIT BOUTOT' : G – 0286 – 0287 - 0435 - 'COCARDE' : G - 2007 - 'LES SAUGEES' : G - 0181 - 'LES CHARRIERES' : YB - 0093 - 'HAUTDE VOIES DE BOUCHERES' : ZH - 0033 - 'COTANCE' : ZL - 0004 - 'SENTIER DE GLAND' : ZY - 0022 – zonage : RNU
ST MARTIN SUR ARMANÇON - terre, lande et bois-taillis - fonds occupé en partie - l'exploitant en place sera prioritaire à l'attribution. S'il ne souhaite pas acquérir la parcelle qu'il exploite, la SAFER l'attribuera à un bailleur afin de le maintenir en place - 2 ha 18 a 41 ca - 'LES DIX JOURNAUX' : A - 0083 - 'LA PETITE ROCHE' : E – 0227 - 0228 - 'ADROIT DE D UN CHIEN' : G – 0158 – 0163 - 0175 - 'LA CROIX DE PIERRE' : G - 0182 - 'VAU MERCIER' : G - 0002 – 0021 - 0022 - 'HAUTDE VAU CHACHON' : ZD - 0003 – zonage : RNU
MELISEY - terre - fonds occupé - l'exploitant en place sera prioritaire à l'attribution. S'il ne souhaite pas acquérir la parcelle qu'il exploite, la SAFER l'attribuera à un bailleur afin de le maintenir en place - 27 a 40 ca - 'SUR LE BOUT DU BOIS' : G - 0462 – zonage : RNU
VENOUSE – terre - 1 ha 40 a 40 ca - 'LES VAUX ROUGES' : ZE – 0031 - 0032 – zonage : RNU
LIGNY LE CHATEL – bois-taillis - 28 a 76 ca - 'SOUS LA PIECE GUENIN' : AH – 0309 – 0377 - 0380 – zonage : zone N du PLU
PERCEY – bois-taillis - 35 a 41 ca - 'LES TIERCES' : C - 0556 - 'LES GLANDS' : C - 0470 – zonage : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 07/04/2026 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 03.86.46.99.74 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26022350

// CONSTITUTION

FIDUCIAL SOFIRAL
AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 10/03/2026, il a été constitué une SAS dénommée : PEURLE
Siège social : 62 rue Robert Rimbert JONCHES, 89000 AUXERRE
Capital : 100 €
Objet social : - L'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de café, bar, bistrot, brasserie, à consommer sur place ou à emporter ; - L'organisation d'évènements privés et professionnels et d'animations festives ; - La

ANNONCES LÉGALES

vente de chocolats.
Président : M CATHELIN Didier demeurant 62 rue Robert Rimbert JONCHES 89000 AUXERRE élu
Directeur Général : Mme DUSSOL Florence demeurant 45 rue du Temple 89000 AUXERRE
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL26022288

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 9 mars 2026, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : JMH BURGUNDY.
Siège social : MONETEAU (89470) 6 rue des Roses.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).
Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange d'apport ou autrement. Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.
Apports en numéraire : Madame Magali MASSET la somme de cinq cents euros (500 EUR). Monsieur Julien MASSET la somme de cinq cents euros (500 EUR).
Cessions de parts : Les parts sont librement cessibles ou transmissibles uniquement entre associés et aux descendants des associés. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.
Premiers CO-GERANTS : Madame Magali MASSET demeurant à MONETEAU (89470) 6 rue des Roses et Monsieur Julien MASSET demeurant à BRIE-COMTE-ROBERT (77170) 10 rue du Grand Noyer.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis
Le notaire.

AL26022297

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date du 12 mars 2026, il a été constitué la SASU suivante :
DÉNOMINATION : N.P.E.
DURÉE : 99 ans
CAPITAL : 3 000€
SIÈGE SOCIAL : 5 avenue du Mez (89144) LIGNY LE CHATEL
OBJET SOCIAL : L'activité d'agencement de lieux de vente
PRÉSIDENT : Mme Elodie NIVOL, demeurant 5 avenue du Mez (89144) LIGNY LE CHATEL
La société sera immatriculée au R.C.S. d' AUXERRE.

AL26022336

AVIS DE CONSTITUTION

Par Acte SSP du 11/03/2026 , régularisé par signature électronique, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SAS
Dénomination :JESEB
Capital : 40 000 € en numéraire
Siège social : 14 Avenue Jean Jaurès - AUXERRE(89000)
Objet : La création, l'achat, l'exploitation et la vente de portiques et matériels de lavage et plus généralement de tout matériel de garage et de station-service ; l'activité d'entretien et de maintenance de portiques et matériels de lavage et plus généralement de tout matériel de garage et de station-service, l'achat et la vente de pièces détachées s'y rapportant et produits de lavage ; toutes prestations de services annexes ou complémentaires ; la création, l'achat, la vente, la location, la prise en gérance de toutes entreprises et de tous établissements se rapportant aux activités susvisées, annexes ou complémentaires ; l'acquisition en pleine propriété ou en démembrement, la construction,la propriété, la gestion, la location, l'administration par tous moyens à sa convenance, de tout immeuble bâti ou non bâti ainsi que de tous biens ou droits immobiliers qu'elle viendrait à acquérir ; l'achat de tous biens meubles ou immeubles en vue de leur revente ou de leur location ; toutes actions de promotion immobilière ainsi que toutes opérations de maîtrise d'œuvre et de construction-vente ; toute activité de service et de gestion en lien avec l'immobilier ; la prise de participation dans toute Société
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE
Président nommé pour une durée illimitée :M. Jérôme CHAUFOURNAIS - AUXERRE (89000), 9 Rue de la Liberté
Directeur Général nommé pour une durée illimitée : M. Sébastien CHAUVOT - AUXERRE (89000), 54 Bis Avenue de Saint-Georges
Conditions d'admission aux assemblées et d'exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix
Agrément : L'agrément résulte d'une décision collective des associés statuant à la majorité des voix des associés représentant au moins soixante pourcent (60%) des droits de vote. L'associé cédant participe au vote, ses voix étant prise en compte pour le calcul de la majorité et du quorum.
La Société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE.
Pour avis, Le Président.

AL26022327





CHRONIQUES JURIDIQUES

Comment rédiger un testament pour qu'il soit valable ?

Comme de nombreux français, vous souhaitez rédiger un testament pour anticiper et préparer votre succession. Le but premier étant que vos dernières volontés soient respectées après votre décès, et d'organiser la transmission de vos biens à un ou plusieurs bénéficiaires. Pour se faire, il est courant de les exprimer par écrit dans un testament. Mais pour qu'un testament soit valable, il faut respecter certaines règles.
Tout d'abord, sur le contenu du testament : c'est un écrit par lequel une personne écrit ses dernières volontés (exemples : transmission de biens après le décès et décider de leur répartition entre bénéficiaires ; désigner une personne chargée d'exécuter ses dernières volontés ; indiquer ses souhaits concernant son corps ; désigner un tuteur pour ses enfants, etc.).
Pour rédiger un testament, trois conditions doivent être respectées :
- Il faut être sain d'esprit, c'est-à-dire posséder des capacités mentales permettant un discernement et une volonté suffisamment éclairée ;
- Il faut être majeur ou mineur de plus de 16 ans (entre 16 et 18 ans, vous pouvez léguer uniquement la moitié de vos biens sauf en cas d'émancipation)
- Il faut avoir la capacité juridique de gérer vos biens.
Il faut également noter que le testament ne doit pas être rédigé sous la contrainte, ou à plusieurs : chaque membre du couple doit exprimer ses dernières volontés dans son propre testament.
Il est possible de rédiger un testament de deux manières :
-Rédiger seul un testament : ce testament est dit olographe. Pour qu'il soit valable, les 3 conditions suivantes doivent être remplies : être écrit à la main (non tapé à l'ordinateur, même en partie), être daté précisément (indication du jour, du mois, et de l'année), être signé. Vous pouvez ensuite conserver vous-même votre testament. Il est ensuite recommandé d'informer des personnes de confiance de la rédaction d'un testament et de son lieu de conservation. Si son existence et sa localisation sont ignorées de tous, le testament ne pourra pas être respecté. Vous pouvez également le confier à un notaire pour qu'il le conserve.
La rédaction du testament olographe est gratuite, sauf si vous si vous déposez le document chez un notaire auquel cas vous devrez payer des frais de garde
- Faire établir un testament par un notaire : ce testament est dit authentique. Vous le dictez à un notaire, en présence de 2 témoins ou d'un autre notaire. Vos témoins ne peuvent pas être vos parents, vos légataires ou les clercs du notaire que vous avez choisi. Une fois rédigé, le notaire vous fait la lecture de votre testament. Vous devez signer le document, ainsi que les témoins ou le 2e notaire. Vous pouvez conserver vous-même votre testament, ou le confier à un notaire pour qu'il le conserve. Si vous faites établir votre testament devant notaire, vous devrez lui payer des frais pour cette prestation.
Les biens que vous transmettez doivent vous appartenir personnellement (maison, terrain, meubles, etc.).
La loi impose de respecter des règles de transmission : les héritiers réservataires ne peuvent pas être exclus de votre succession. Vous pouvez donc transmettre librement (à un héritier, un tiers, une association...) la part qui dépasse la réserve héréditaire, c'est la quotité disponible. En cas de non-respect de cette règle, l'héritier non bénéficiaire, peut exercer une action en réduction.

Estelle de Plinval

La loi de finances pour 2026 est définitivement adoptée

Publiée le 20 février 2026, la loi de finances pour 2026 introduit plusieurs mesures sociales. Voici l'essentiel à retenir.
Le compte personnel de formation (CPF) fait l'objet d'un recentrage. La prise en charge du permis de conduire pour véhicule léger est désormais réservée aux demandeurs d'emploi ou aux personnes bénéficiant d'un cofinancement. (Les permis du groupe lourd ne sont pas concernés par cette restriction). Par ailleurs, l'aide forfaitaire de 500 € accordée aux apprentis pour financer leur permis est définitivement supprimée car créant une rupture d'égalité entre les étudiants selon le gouvernement.
Le régime de prise en charge facultative des frais de transport en commun, au-delà des 50 % légalement imposés, est prolongé jusqu'au 31 décembre 2026. Cette exonération peut atteindre 75 % du coût de l'abonnement. Dans le même esprit, le dispositif d'exonération sociale et fiscale des pourboires est reconduit jusqu'au 31 décembre 2028. Il s'applique aux salariés en contact avec la clientèle dont la rémunération ne dépasse pas 1,6 Smic.
La prime d'activité dont le montant personnalisé, dépend des ressources du bénéficiaire et des membres de son foyer, mais aussi de la composition du foyer, des prestations sociales éventuellement perçues et de la situation de logement sera revalorisée de 50 € en moyenne par mois et par bénéficiaire à compter du 1er avril 2026.
La taxe d'apprentissage connaît une extension de son périmètre: associations, fondations, fonds de dotation, congrégations et syndicats à but non lucratif y seront désormais assujettis. L'exonération dont ces structures bénéficiaient depuis 2021 est supprimée.
La loi de finances pour 2026 révise à la hausse à compter du 1er mai plusieurs taxes et droits de timbre pouvant avoir un impact sur le recrutement d'un travailleur étranger, dès lors qu'ils sont perçus lors de l'accès au territoire ou à la nationalité française ou en cas de régularisation.
À noter également : la fin de l'exonération fiscale des gratifications versées lors de la remise de la médaille d'honneur du travail, et le maintien jusqu'au 31 décembre 2029 des exonérations liées au classement en zone de revitalisation rurale (ZRR).
Si la majorité des dispositions s'appliquent depuis le 21 février 2026, certaines prendront effet à des dates ultérieures, tandis que d'autres ont été rétroactivement applicables au 1er janvier 2026.

Jennifer Blanchard

Procédure de placement en activité partielle et revalorisation de son allocation au 1er janvier 2026

Certains employeurs pourraient avoir recours à l'activité partielle, en raison de certains motifs, afin de compenser la perte de salaire résultant de la fermeture temporaire de l'établissement ou d'une réduction collective de l'horaire habituel de travail en-deçà de la durée légale.

Pour ce faire, l'employeur doit faire une demande préalable auprès de l'administration via un portail internet sécurisé et confidentiel (https://activitepartielle.emploi.gouv.fr). Cette demande précise les motifs de recours à l'activité partielle, sa durée prévisible et le nombre de salariés concernés. Par dérogation, en cas de circonstance de caractère exceptionnel tel que l'influenza aviaire ou en cas d'intempéries tel que les crues, l'employeur dispose de 30 jours à compter du placement des salariés en activité partielle pour en faire la demande.
La direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) dispose de 15 jours calendaires, à compter du dépôt d'un dossier complet, pour notifier sa réponse via le même site. En cas d'autorisation du recours à l'activité partielle, les heures indemnisables seront celles correspondant à la différence entre la durée légale du travail, sauf exceptions, et le nombre d'heures réellement travaillés.
Pour chaque heure indemnisable, le salarié perçoit de l'employeur une indemnité horaire dont le montant brut est égal à 60% de la rémunération horaire brute de référence. Quant à l'employeur, celui-ci perçoit une allocation d'activité partielle, pour chaque heure indemnisée qu'il a versé au salarié, dont le taux horaire est égal à 36% de la rémunération horaire brute de référence. Ce taux horaire d'allocation d'activité ne peut pas être inférieur à un plancher revalorisé lors de chaque augmentation du Smic.
C'est pourquoi un décret du 29 janvier 2026 relève le montant horaire minimum de l'allocation d'activité partielle versée à l'employeur à hauteur de 8,57 euros par heure chômée contre 8,46 euros auparavant. Cette disposition s'applique aux demandes d'indemnisation adressées à l'autorité administrative au titre des heures chômées par les salariés à compter du 1er janvier 2026.

Augustin Mauprivez